

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3430

18 novembre 2014

### SOMMAIRE

Adriatic (Jadran) S.à r.l. ....	164597	SOF-10 Polish Investments S.à r.l. ....	164599
German Retail Income 4 S.à r.l. ....	164613	SOF-9 Polish Investments Lux S.à r.l. ...	164598
Global General Partner .....	164625	Sogeroute Schmit & Schmit Sàrl .....	164596
Hospitality Invest S.à r.l. ....	164603	Soluxions S.à r.l. ....	164600
Intouch Two S.A. ....	164602	Sopinor S.à r.l. ....	164594
Labsolution S.à r.l. ....	164640	Spring Capital .....	164599
LCE Allemagne 6 S.à r.l. ....	164640	SSKF Soparfi S.A. ....	164600
L'Occitane Groupe S.A. ....	164640	Sucafina Holding .....	164600
Saga .....	164594	Sunnyland Luxembourg S.à r.l. ....	164595
Santis .....	164594	Sunnyland Luxembourg S.à r.l. ....	164601
Sanutech Investments .....	164595	Sunny Seasons S.A. ....	164594
Sartene S.A. - SPF .....	164595	Sustain S.A. ....	164601
Savara & Partners S.A. ....	164595	Synergo S.A. ....	164601
Schrainer Wierkstat S.à r.l. ....	164596	Synergo S.A. ....	164602
SEIF - Société Européenne d'Investisse- ment Financier S.A. ....	164596	Taello S.à r.l. ....	164600
Sessantnove S.à r.l. ....	164639	Techniques Poses Pro Lux S.à r.l. ....	164602
SG Real Estate SA .....	164596	Terryglas S.à r.l. ....	164600
Shelbey Equity S.A. ....	164597	The Factory S.à r.l. ....	164598
Sigma Holding S.A. ....	164597	Thirteen Rose S.à r.l. ....	164602
Sileza Plastics S.A. ....	164598	T.I. Finitions S.à r.l. ....	164601
Simon-Kucher & Partner S.à r.l. ....	164598	T. Rowe Price (Luxembourg) Management Sàrl .....	164601
Soama S.à r.l. ....	164599	Vertigo Company SA .....	164602

**Sunny Seasons S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 124.332.

*Auszug aus der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 02. April 2013:*

Die Mandate des Verwaltungsrates werden verlängert und enden mit der jährlichen Gesellschafterversammlung, welche über die Konten des Jahres 2018 zu befinden hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig.

Sunny Seasons S.A.

Référence de publication: 2014162841/13.

(140184578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Saga, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 160.394.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 octobre 2014*

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Catherine BEERENS, née le 6 mai 1970 à Ixelles (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2014163539/16.

(140185635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Santis, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 157.702.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 octobre 2014*

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Catherine BEERENS, née le 6 mai 1970 à Ixelles (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2014163541/16.

(140185634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Sopinor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4149 Schiffange, Zone Industrielle Um Monkeler.  
R.C.S. Luxembourg B 86.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014163567/9.

(140186154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Savara & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 73.339.

---

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 octobre 2014*

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Catherine BEERENS, née le 6 mai 1970 à Ixelles (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2014163544/16.

(140185633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Sanutech Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 154.286.

---

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 octobre 2014*

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Catherine BEERENS, née le 6 mai 1970 à Ixelles (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2014163542/16.

(140185626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Sartene S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 19.090.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014163543/10.

(140186176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Sunnyland Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 95.858.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 octobre 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014163576/12.

(140186062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

**Schrainer Wierkstat S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9360 Brandenburg, 22, Hauptstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 109.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014163546/10.

(140185959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**SEIF - Société Européenne d'Investissement Financier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone d'Activité Régionale.  
R.C.S. Luxembourg B 45.000.

*Extrait de la résolution de la réunion du Conseil d'Administration du 10/10/2014*

La réunion du Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

1. Les administrateurs cooptent comme administrateur en remplacement de Monsieur Cyrille DE MALLMANN, dé-cédé:

Monsieur Florent RICCOBONO, attaché commercial, demeurant à F-98000 Monaco, 7 avenue Princesse Alice». Son mandat expirera lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO  
Administrateur délégué

Référence de publication: 2014163548/16.

(140185838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**SG Real Estate SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 155.396.

Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 03/10/2014 à 09h30 au siège social:

Mr Alexis Kamarowsky, né le 10/04/1947 à Strang Jetzt Bad Rothenfelde, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg est nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration de la société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/10/2014.

La Société  
Signature

Référence de publication: 2014163549/15.

(140186356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Sogeroute Schmit & Schmit Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.  
R.C.S. Luxembourg B 170.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOGEROUTE SCHMIT-SCHMIT Sàrl  
BP 53  
L-8005 BERTRANGE  
Signature

Référence de publication: 2014163564/13.

(140186093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Shelbey Equity S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 155.400.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 octobre 2014*

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Catherine BEERENS, née le 6 mai 1970 à Ixelles (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2014163552/16.

(140185632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Sigma Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 143.745.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 octobre 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans et pris acte de la démission de Sébastien Gravière de son mandat d'administrateur et a nommé en son remplacement:

- Madame Nicole Thommes, Arlon (Belgique) le 28 octobre 1961, domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc Koeune
- Monsieur Michaël Zianveni
- Madame Nicole Thommes
- Monsieur Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014163553/21.

(140186462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Adriatic (Jadran) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4239 Esch-sur-Alzette, 17, place Norbert Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 16.170.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 16 octobre 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée ADRIATIC (JADRAN) s.à r.l., avec siège social à Esch / Alzette, 17, place Norbert Metz, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

*Pour extrait conforme  
Me Marthe FEYEREISEN  
Le liquidateur*

Référence de publication: 2014163708/17.

(140187348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

---

**Sileza Plastics S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 112.864.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 octobre 2014*

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur de catégorie B.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Catherine BEERENS, née le 6 mai 1970 à Ixelles (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur de catégorie B.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2014163554/16.

(140185631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Simon-Kucher & Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 136.815.

—  
Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21.10.2014.

Référence de publication: 2014163555/10.

(140185701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**SOF-9 Polish Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 187.999.

—  
*Extrait des résolutions circulaires prises par les gérants de la Société en date du 17 Octobre 2014*

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de gérance de la Société en date du 17 octobre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Thierry Drinka

*Gérant*

Référence de publication: 2014163562/14.

(140185931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**The Factory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.809.

—  
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 15 octobre 2014:

- La démission d'Alan Botfield, en tant que gérant A de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Virginia Strelen, née le 30 mai 1977 à Bergisch Gladbach, Allemagne, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014163588/14.

(140186382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

**SOF-10 Polish Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.489.

Par résolutions signées en date du 17 octobre 2014, les associés ont décidé

- de nommer Julien Petitfrère, avec adresse professionnelle au 3 rue Mozart L-2166 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 20 octobre 2014, et pour une durée indéterminée.

- De nommer Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 20 octobre 2014, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163559/15.

(140186009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Soama S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 191.073.

*Extrait de cession des parts du 17/10/2014*

La société, Soama S.à r.l., représentée par le conseil de gérance, déclare:

avoir pris connaissance de la cession des 12 500 parts sociales sous forme nominative de la société par:

Finex.lu S.A. SOPARFI, établie et ayant son siège social à 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B144705, propriétaire des parts sociales cédées, que ces parts sociales sont librement cessibles et transmissibles et sont libres de tout privilège, sûreté, charge ou autre restriction ou limitation quelle qu'elle soit et notamment que la cession a été approuvée par l'associé de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 18 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

à l'acheteur:

SOAMA S.R.L., Société à Responsabilité Limitée, siégeant à Via Filippo Garavetti 14, I-09129 Cagliari (CAP) Italie, enregistrée sous la référence 03555950926 auprès du Registre du Commerce.

et s'engager à inscrire ce transfert dans le registre des parts sociales sous forme nominative, à l'enregistrer au Registre de Commerce et des Sociétés et à procéder à sa publication au Mémorial C, recueil des Société et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Finexis S.A.

Référence de publication: 2014163557/23.

(140185847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Spring Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.258.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 octobre 2014*

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Catherine BEERENS, née le 6 mai 1970 à Ixelles (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2014163569/16.

(140185629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Soluxions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9140 Bourscheid, 9, Groussgaass.

R.C.S. Luxembourg B 179.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014163565/10.

(140185955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

**SSKF Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 80.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014163570/11.

(140186186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

**Sucafina Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 142.529.

*Extrait de la décision de l'assemblée générale*

En date du 23 Juillet 2014, l'assemblée générale

a accepté la nomination de M. Peter Bun, demeurant professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, de son poste d'administrateur; jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2015.

Le mandat de Chargée du contrôle des comptes RSM Audit Luxembourg S.à r.l. demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20/10/2014.

Référence de publication: 2014163573/15.

(140186127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

**Terryglas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.790.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014163587/9.

(140185874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

**Taello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 63.663.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014163598/9.

(140185599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.



**Sunnyland Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.  
R.C.S. Luxembourg B 95.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 octobre 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014163577/12.

(140186080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Synergo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 65.664.

Il résulte des actes de la Société que Mr Andrea CARINI a présenté sa démission de sa fonction d'administrateur.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNERGO S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2014163579/12.

(140185494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Sustain S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue du Pont Remy.  
R.C.S. Luxembourg B 110.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014163578/10.

(140186179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**T. Rowe Price (Luxembourg) Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 33.422.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 21 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163583/10.

(140186436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**T.I. Finitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.000,00.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 85.746.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2014*

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société lors d'une assemblée générale en date du 10 octobre 2014 que -

*Première résolution*

Les associés décident d'accepter la démission du gérant Monsieur Maurice ELZ.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de nommer Monsieur Frank WAGNER, économiste, né le 15 décembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-7350 Lorentzweiler, 17, rue Belle-Vue, qui l'accepte, gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014163584/20.

(140185675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Synergo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 65.664.

Il résulte des actes de la Société que Mr Maurizio COSTA a présenté sa démission de sa fonction d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNERGO S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2014163580/12.

(140186224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Techniques Poses Pro Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.846.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014163585/10.

(140185622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Thirteen Rose S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 179.044.

Les comptes annuels pour la période du 19 juillet 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163589/11.

(140185526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Intouch Two S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Vertigo Company SA).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.307.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 06.10.2014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2014163629/11.

(140186323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Hospitality Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.715.

—  
In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the “Meeting”) of shareholders of Hospitality Invest S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.715 (the “Company”). The Company was incorporated on 2 February 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Association under number 761, page 36494, on 2 May 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated April 24, 2014, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Association under number 1867 page 89578 on July 17, 2014.

The Meeting elected Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, as chairman of the Meeting (the “Chairman”). The Chairman appointed Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, as secretary of the Meeting (the “Secretary”). The Meeting elected Mrs Brigitte MARTIN, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, as scrutineer of the Meeting (the “Scrutineer”). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list established by the members of the Bureau which will remain attached to the present minutes. The attendance list is signed by the proxyholder who represents the shareholders, and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the shareholders represented at the present Meeting, after having been initialled *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the members of the Bureau, will remain attached to the present minutes.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declared and the Meeting recorded that:

(A) It results from the attendance list that the entire share capital of the Company is duly represented at the Meeting. The Meeting therefore waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions and of the agenda of the Meeting which were communicated to it in advance.

The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment and restatement of the articles of association of the Company (the “Articles”), including, amongst others, the change of the corporate object of the Company in article 2 which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is the investment in real estate assets, including *inter alia* hotels, hotel residences and/or serviced apartments, by the acquisition, financing, development, construction, refurbishment, management, administration, refinancing and ultimately the direct or indirect sale or disposal of these assets, either for its own account or through the intermediary of its affiliated companies.

The Company may further take participating interests, in whatsoever form in, either Luxembourg or foreign companies and may manage, control and develop such participating interests.

The Company may also acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.

The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, as well as any transaction on real estate or on movable property which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.”

## 2. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting unanimously adopted the following sole resolution:

### *Sole resolution*

The Meeting resolved to fully restate the Articles, including, amongst others, the change of the corporate object of the Company, so that the Articles shall now be read as follows:

## **“A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Law”) as well as by these articles of association (the “Articles”).

**Art. 2.** The purpose of the Company is the investment in real estate assets, including inter alia hotels, hotel residences and/or serviced apartments, by the acquisition, financing, development, construction, refurbishment, management, administration, refinancing and ultimately the direct or indirect sale or disposal of these assets, either for its own account or through the intermediary of its affiliated companies.

The Company may further take participating interests, in whatsoever form in, either Luxembourg or foreign companies and may manage, control and develop such participating interests.

The Company may also acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.

The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, as well as any transaction on real estate or on movable property which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will be named HOSPITALITY INVEST S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the sole manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company’s share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by four hundred (400) class «A» shares, four hundred (400) class «B» shares without designation of a par value. The holder(s) of class «A» shares are referred to herein as «A» shareholders and the holders of class «B» shares are referred to herein as «B» shareholders.

Decisions as to the use of any share premium paid on the shares are to be taken by the shareholder(s) or the board of managers (sole manager), as the case may be, subject to the Law and these Articles. Subject to the decision of the shareholder(s), the share premium may, but does not need to, be allocated to the shareholder having paid it.

The Company may accept contributions without issuing shares or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s) or the board of managers (sole manager), as the case may be, subject to the Law and these Articles. Subject to the decision of the shareholder(s), the reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of the shareholders.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of a contribution in cash.

**Art. 8.** The Company will recognise only one holder per share.

The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferable among shareholders and any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital. Furthermore, any transfer of the Company's shares shall be subject to restrictions provided for in any shareholders' agreement as may be entered into from time to time between all the shareholders of the Company, including (i) pre-emption right of shareholders on transfer of shares in the Company, (ii) tag along rights of the non-transferring shareholders to participate in the transfer of shares in the Company by the transferring shareholder, (iii) drag along right of the transferring shareholder who transfers all of its shares in the Company, (iv) stapling rules requiring simultaneous transfer of the shares in the Company and a proportional part of any claims that the transferring shareholder may hold against the Company.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by the board of managers composed of three managers, who need not to be shareholders, of whom two shall be class "A" managers and one shall be class "B" manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company shall be bound by the joint signature of a class "A" manager and a class "B" manager or by the joint signatures of two class "A" managers or by the signature of any person to whom such power has been delegated by the board of managers.

Resolutions signed by all the managers shall be just as valid and enforceable as those taken at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on different copies of the resolutions and may be approved by letter, telegram, telefax or e-mail.

**Art. 12.** The board of managers shall have the responsibility for the supervision and management of the Company and its business, save in respect of those matters which may be specifically reserved for shareholders in any provision stated in a shareholders' agreement as may be entered into from time to time between all the shareholders of the Company.

**Art. 13.** The «A» shareholders (acting together as one party) may request the removal by the shareholders of a class «A» manager and the appointment of a new class «A» manager in his or her place by notice in writing to the Company, provided that the «A» shareholder(s) give at least ten (10) Business Days' (as defined below) prior notice to the «B» shareholder(s) of its/their request to replace any class «A» manager. Such notice shall specify the name and provide a summary biography of the proposed replacement manager to give the «B» shareholder(s) the opportunity to discuss such proposal with the «A» shareholder(s) during such ten (10) Business Day period.

The «B» shareholders (acting together as one party) may request the removal by the shareholders of a class «B» manager and the appointment of a new class «B» manager in his or her place by notice in writing to the Company provided that the «B» shareholder(s) give at least ten (10) Business Days' prior notice to the «A» shareholder(s) of its request to replace any class the «B» manager. Such notice shall specify the name and provide a summary biography of the proposed replacement manager to give the «B» shareholder(s) the opportunity to discuss such proposal with the «A» shareholder (s) during such ten (10) Business Day period.

Each shareholder undertakes to exercise its votes in any general meeting of the shareholders in the Company to ensure the passing of any resolution required to give effect to any request of the «A» shareholders or the «B» shareholders for the removal or the appointment of managers pursuant to this article 13.

**Art. 14.** The managers shall not be entitled to any remuneration in their capacity of managers of the Company.

**Art. 15.** Each shareholder shall at any time have the right to propose the appointment of an employee, officer or director of it or any of its affiliates as an observer to the board of managers which shall be then appointed by the general meeting of the shareholders («Board Observer»). Such Board Observer shall undertake such obligations of confidentiality as the Company (acting reasonably) shall require. Prior to making any such appointment, the shareholder must give at least ten (10) Business Days' notice («Business Day» meaning any day, other than a Saturday or Sunday, when banks in Helsinki, London, the city of Luxembourg, New York and Paris are opened for the transaction of normal business) to the other shareholder(s). Such notice shall specify the name and provide a summary biography of the proposed Board Observer to permit the other shareholder(s) to discuss such appointment with the shareholder concerned within such ten (10) Business Day period. A Board Observer appointed pursuant to this paragraph shall be entitled to receive notice of all meetings of the board of managers and to attend and speak at such meeting but not to vote at any such meeting.

At the time of the completion of any sale, assignment, transfer or other disposition of all of the shares held by a shareholder, that shareholder shall procure the resignation of each manager proposed for appointment by such shareholder, unless otherwise agreed with the continuing shareholder(s) of the same class.

Any shareholder(s) requesting the removal of a manager shall be responsible for and agrees with the other shareholder(s) to indemnify and keep indemnified the other shareholder(s) and the Company on demand against all losses, liabilities and costs which the other shareholder(s) or the Company may incur arising out of, or in connection with, any claim by the manager for wrongful or unfair dismissal or redundancy or other compensation arising out of the manager's removal or loss of office.

**Art. 16.** Meetings of the board of managers shall be properly convened and held at such times as may be determined by the board of managers and in any event not less than four times annually in Luxembourg or such other place as the board of managers may from time to time determine.

No board meeting shall normally be convened on less than ten (10) Business Days' notice, but board meetings may be convened by giving not less than forty-eight (48) hours' notice if the interests of the Company would, in the opinion of a shareholder or a manager, be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such board meeting were not dealt with as a matter of urgency or if all the managers agree. Such meetings may be convened on behalf of the Company by any manager.

The notice of a board meeting must contain a detailed agenda of items (and all other relevant documentation) proposed to be considered at the board meeting. The business conducted at any meeting of the board shall only comprise those matters expressly stated in the notice convening of such meeting, unless otherwise agreed by all the managers.

**Art. 17.** The quorum for any meeting of the board of managers shall be two managers.

**Art. 18.** Subject to article 19, the board of managers shall decide on matters by simple majority vote.

Each manager shall have one vote at any meeting of the board of managers subject to any provision stated in any shareholders' agreement as may be entered into from time to time between the shareholders of the Company, without any prejudice to the quorum requirements set out in article 17.

Any manager may participate in a board meeting by means of a telephone or video conference by means of which all persons participating in the meeting can hear each other throughout the duration of the meeting. Participation in such meeting shall constitute attendance and presence in person at the meeting of the manager so participating.

Without prejudice to any provision stated in a shareholders' agreement as may be entered into from time to time between the shareholders of the Company, each shareholder shall, upon giving reasonable notice and at reasonable times, have the right to consult with and advise the board of the Company and the board of any of the Company's subsidiaries on those matters that relate to the operation of the Company and its subsidiaries and a representative of each of the shareholders shall be permitted generally to discuss the affairs, finances and accounts of the Company and its subsidiaries with the Company's officers and its subsidiaries' officers, at such times as the relevant shareholder may reasonably request.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 19.** Any decision relating to any of the following matters shall require the prior unanimous vote in favour of such matter of all the shareholders at a general meeting of the Company properly convened and held, notwithstanding a subsequent decision of the board of managers wherever necessary pursuant to applicable law:

- a) except to the extent required by law, any change in these articles of association or in the capital structure of the Company or the issue of further shares or the creation of any options to subscribe for or acquire shares;
- b) the merger, demerger or acquisition of the Company or a subsidiary undertaking of the Company (hereinafter referred to as "Group Company") with or to a person who is not a Group Company;
- c) the voluntary winding up or dissolution of any Group Company;

d) approving any change in the nature of the business to be carried on by the Company and each Group Company in accordance with the provisions of any shareholders' agreement as may be entered into from time to time between shareholders of the Company, or in its corporate or trading name or its business scope; or

e) the distribution of dividends outside the dividend policy stated in any shareholders' agreement as may be entered into from time to time between shareholders of the Company.

**Art. 20.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which it owns. Each shareholder is entitled to as many votes as it holds or represents shares.

**Art. 21.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least, except as otherwise stated in these articles of association.

**Art. 22.** Upon the request of any shareholder after 31 August 2007, each of the shareholders shall use reasonable endeavours to procure that each of the Group Companies replaces its existing articles of association with articles of association that accurately reflect and are compatible with the provisions of any shareholders' agreement as may be entered into from time to time between shareholders of the Company, where applicable to the maximum extent permitted by applicable law.

**Art. 23.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 24.** The Company's year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 25.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 26.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The distributions by the Company to the shareholders shall be made in conformity with the relevant provisions of any shareholders' agreement as may be entered into from time to time between all the shareholders of the Company.

**Art. 27.** The board of managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

**Art. 28.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium (s) and form the board of auditors.

**Art. 29.** Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of an approved statutory auditor (réviseur d'entreprise agréé) instead of a statutory auditor. The approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) shall be appointed on an annual basis (the mandate being renewable also on an annual basis).

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 30.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 31.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing parties in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the date stated above.

The document having been read to the member of the Bureau, the Bureau signs together with the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de Hospitality Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.715 (la «Société»). La Société a été constituée le 2 février 2007 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 761 page 36494 du 2 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, du 24 avril 2014 publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1867 page 89578 le 17 juillet 2014.

L'Assemblée a élu Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, comme président de l'Assemblée (le «Président»). Le Président a désigné Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le «Secrétaire»). L'Assemblée a désigné Madame Brigitte MARTIN, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette en tant que scrutateur de l'Assemblée (le «Scrutateur»). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les associés présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence établie par les membres du Bureau qui restera annexée au présent acte. La liste de présence est signée par le mandataire des associés représentés et les membres du Bureau.

Les procurations des associés représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties représentés et les membres du Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et l'Assemblée a acté que:

(A) Il résulte de la liste de présence établie que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée. L'Assemblée renonce par conséquent aux formalités de convocations, se considère comme valablement convoquée et déclare avoir connaissance de l'objet des présentes résolutions et de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui ont été communiquées à l'avance.

L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

i. Modification et refonte des statuts de la Société (les «Statuts»), incluant entre autre, la modification de l'objet social de la Société à l'article 2 qui doit désormais être lu de la manière suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'investissement dans des biens immobiliers, en ce compris des hôtels, des résidences d'hôtel et/ou des appart-hôtels, par la voie de l'acquisition, du financement, du développement, de la construction, de la rénovation, de la gestion, de l'administration, du refinancement et finalement de la vente ou de la cession directe ou indirecte de ces biens, pour son propre compte ou par l'intermédiaire d'affiliés.

Par ailleurs, la Société peut prendre des liens de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entités luxembourgeoises ou étrangères et peut gérer, contrôler et développer de telles participations.

La Société peut également acquérir tous types de titres cessibles, soit par la contribution, la souscription, l'option, l'achat ou autrement, mais également par la vente, le transfert, l'échange ou autrement.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.



La Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ou toute autre transaction tant immobilière que mobilières qu'elle considère utiles à l'accomplissement de son objet.»

II. Divers.

L'Assemblée a adopté à l'unanimité la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée a décidé la refonte complète des Statuts, incluant entre autre la modification de l'objet social de telle sorte que les Statuts doivent être lus désormais de la façon suivante:

**«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (les «Statuts»).

**Art. 2.** La Société a pour objet l'investissement dans des biens immobiliers, en ce compris des hôtels, des résidences d'hôtel et/ou des appart-hôtels, par la voie de l'acquisition, du financement, du développement, de la construction, de la rénovation, de la gestion, de l'administration, du refinancement et finalement de la vente ou de la cession directe ou indirecte de ces biens, pour son propre compte ou par l'intermédiaire d'affiliés.

Par ailleurs, la Société peut prendre des liens de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entités luxembourgeoises ou étrangères et peut gérer, contrôler et développer de telles participations.

La Société peut également acquérir tous types de titres cessibles, soit par la contribution, la souscription, l'option, l'achat ou autrement, mais également par la vente, le transfert, l'échange ou autrement.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ou toute autre transaction tant immobilière que mobilières qu'elle considère utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société sera dénommée HOSPITALITY INVEST S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut-être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Des filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Dans l'éventualité où le conseil de gérance ou le gérant unique déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société Luxembourgeoise.

**B. Capital social - Actions**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales de classe A, quatre cents (400) parts sociales de classe B sans désignation de valeur nominale. Le(s) propriétaire (s) de parts sociales de classe A sont mentionnés ci-après les «Associés A» et les propriétaires de parts sociales de classe B sont mentionnés ci-après les «Associés B».

Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Sous réserve de la décision de(s) associé(s) la prime d'émission peut, mais n'a pas besoin, d'être allouée à l'associé l'ayant payée.

La Société peut accepter des apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) (gérant unique) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, être allouées à l'apporteur.

Chaque part a droit à une voix lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

**Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par le vote positif d'une majorité d'associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les associés existants auront un droit de souscription préférentiel proportionnellement au nombre de parts détenues par chacun d'entre eux en cas d'apport en numéraire.

**Art. 8.** La Société identifiera seulement un propriétaire par part sociale.

Les co-propriétaires de part sociale nommeront un représentant unique qui les représentera devant la Société.

**Art. 9.** En présence d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique seront librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement transmissibles parmi les associés et tout transfert inter vivos à un nouvel associé est soumis à l'approbation des autres associés, à une majorité de trois quarts du capital social.

De plus, tout transfert des parts sociales de la Société devra être sujet aux restrictions prévues par toute convention d'associés qui pourrait être conclue de temps à autre entre tous les associés de la Société, incluant (i) le droit de préemption des associés sur le transfert des parts sociales de la Société, (ii) les droits de «tag along» des associés non transférants de participer au transfert des parts sociales de la Société par l'associé transférant;(iii) le droit de «drag along» de l'associé transférant qui transfert toutes ses parts sociales de la Société, (iv) les règles de «stapling» requérant simultanément le transfert des parts de la Société et une part proportionnelle de toute créance que l'associé transférant peut avoir à l'encontre de la Société.

En cas de mort, les parts sociales de l'associé décédé peuvent seulement être transférées à de nouveaux associés; un tel transfert sera soumis à l'approbation des autres associés lors d'une assemblée générale, à une majorité de trois quarts du capital social. Une telle approbation n'est cependant pas exigée en cas de transfert des parts sociales aux parents, descendants ou au conjoint survivant.

**Art. 10.** La mort, la suspension des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés ne causeront pas la dissolution de la Société.

### C. Gestion

**Art. 11.** La Société est gérée par le conseil de gérance composé de trois gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés, dont deux devront être des gérants de classe «A» et un devra être gérant de classe «B».

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe un terme à leur fonction. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans raison spécifique.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe «A» et d'un gérant de classe «B» ou par les signatures conjointes de deux gérants de classe «A» ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance.

Les résolutions signées par tous les gérants seront tout aussi valables et exécutoires que celles prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur des copies distinctes des résolutions et peuvent être approuvées par courrier, télégramme, télécopie ou e-mail.»

**Art. 12.** Le conseil de gérance aura la responsabilité de la surveillance et de la gestion de la Société et de ses affaires, mis à part les matières qui peuvent être spécifiquement réservés aux associés par n'importe quelle disposition contenue dans une convention des associés pouvant être conclue de temps en temps entre les associés de la Société.

**Art. 13.** Les associés «A» (agissant ensemble comme un tout) peuvent demander le retrait par les associés d'un gérant de classe A et la nomination d'un nouveau gérant de classe A à sa place, par une notification écrite à la Société, à condition que les associés «A» donnent préalablement la notification aux associés «B» de leur demande de remplacer un gérant de classe A au moins dix (10) Jours Ouvrables (comme défini ci-après) au préalable. Une telle notification spécifiera le nom et fournira une biographie récapitulative du nouveau gérant proposé pour donner aux associés «B» l'occasion de discuter d'une telle proposition avec les associés «A» durant cette période de dix (10) Jours Ouvrables.

Les associés «B» (agissant ensemble comme un tout) peuvent demander le retrait par les associés d'un gérant de classe B et la nomination d'un nouveau gérant de classe B pour son remplacement par une notification écrite à la Société à condition que les associés «B» donnent préalablement la notification aux associés «A» de leur demande de remplacement d'un gérant de classe B au moins dix (10) Jours Ouvrables avant. Une telle notification spécifiera le nom et fournira une biographie récapitulative du gérant proposé pour donner aux associés «B» l'occasion de discuter une telle proposition avec les associés de «A» durant cette période de dix (10) Jours Ouvrables.

Chaque associé s'engage à exercer ses voix lors de toute assemblée générale des associés de la Société pour assurer le vote de toute résolution requise pour donner suite à toute demande des associés «A» ou des associés «B» pour la révocation ou nomination des gérants conformément à cet article 13.

**Art. 14.** Les gérants n'auront droit à aucune rémunération en tant que gérants de la Société.

**Art. 15.** Chaque associé aura, à tout moment, le droit de proposer la nomination d'un employé, dirigeant ou directeur de la Société ou de n'importe laquelle de ses filiales en tant qu'observateur du conseil de gérance qui seront alors nommés par l'assemblée générale des associés («Observateur du Conseil»). Un tel Observateur du Conseil s'engagera à respecter les obligations de confidentialité requises par la Société (agissant raisonnablement). Avant de proposer une telle nomination, l'associé doit préalablement donner la notification au moins dix (10) Jours Ouvrables («Jour Ouvrable» signifiant tout jour, autre qu'un samedi ou un dimanche, quand les banques à Helsinki, Londres, la Ville de Luxembourg, New York et Paris sont ouvertes pour l'accomplissement des affaires courantes) aux autres associés. Une telle notification spécifiera le nom et fournira une biographie récapitulative de l'Observateur du conseil proposé pour permettre aux autres associés de discuter d'une telle nomination avec l'associé concerné durant la période des dix (10) Jours Ouvrables. Un Observateur du Conseil désigné conformément à ce paragraphe sera autorisé à recevoir la notification de toutes les réunions du conseil de gérance et à être présent et parler durant ces réunions mais sans pouvoir voter lors de telles réunions.

Lors de l'accomplissement de n'importe quelle vente, attribution, transfert ou toute autre disposition de toutes les parts sociales détenues par un associé, celui-ci fera en sorte d'obtenir la démission de chaque gérant qu'il avait proposé pour nomination, sauf accord contraire avec les autres associés de la même classe.

Chaque(s) associé(s) demandant la révocation d'un gérant sera responsable et conviendra avec les autres associés d'indemniser et de maintenir indemnisé le(s) autre(s) associé(s) et sur demande, la Société contre toutes les pertes, obligations et coûts que les autres associés et la Société peuvent encourir en relation avec toute réclamation du gérant pour le renvoi injustifié ou injuste ou licenciement ou toute autre compensation provenant du renvoi ou de la perte de la fonction.

**Art. 16.** Les réunions du conseil de gérance seront dûment convoquées et tenues autant de fois déterminées par le conseil de gérance et quoi qu'il arrive au moins quatre fois par an au Luxembourg ou à un tout autre endroit que le conseil de gérance peut de temps en temps déterminer.

Aucune réunion du conseil de gérance ne sera normalement tenue sur notification faite moins de dix (10) Jours Ouvrables avant, mais des réunions du conseil de gérance peuvent être tenues sur notification faite au moins quarante-huit (48) heures avant si les intérêts de la Société, selon l'opinion d'un associé ou d'un gérant, sont susceptibles d'être compromis jusqu'à un degré matériel si les affaires à traiter lors d'une telle réunion du conseil de gérance n'étaient pas traitées d'urgence ou si tous les gérants s'accordent. De telles réunions peuvent être convoquées au nom de la Société par n'importe quel gérant.

La notification d'une réunion du conseil de gérance doit contenir un ordre du jour détaillé (et de toute autre documentation appropriée) pour être considéré lors de la réunion du conseil de gérance. Les matières traitées lors de toute réunion du conseil de gérance concerneront seulement les matières expressément indiqués dans la notification d'une telle réunion, sauf accord contraire de tous les gérants.

**Art. 17.** Le quorum pour toute réunion du conseil de gérance sera de deux gérants.

**Art. 18.** Sous réserve de l'article 19, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité simple.

Chaque gérant aura une voix lors de toute réunion du conseil de gérance pour le vote de toute disposition d'une convention entre les associés pouvant être conclue de temps en temps entre les associés de la Société, sans préjudice des exigences de quorum présentes à l'article 17.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance au moyen d'un téléphone ou d'une vidéoconférence ou de tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes participantes de s'entendre durant toute la durée de la réunion.

Sans préjudice des dispositions contenues dans une convention d'associés pouvant être conclue de temps en temps entre les associés de la Société, chaque associé aura moyennant un préavis et un délai raisonnable, le droit de consulter et de conseiller le conseil de gérance de la Société, et le conseil de gérance d'une quelconque de ses filiales relativement aux affaires qui sont en relation avec le fonctionnement de la Société et des ses filiales et un mandataire de chacun des associés sera autorisé de façon générale à discuter des affaires, des finances et des comptes de la Société et de ses filiales avec les agents de la Société et les agents de ses filiales à tout moment requis de façon raisonnable par l'associé concerné.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 19.** Toute décision relative à l'une des questions suivantes nécessite le vote positif préalable de tous les associés lors d'une assemblée générale de la Société, dûment convoquée et réunie, nonobstant une décision ultérieure du conseil des gérants lorsque celle-ci est nécessaire conformément à la loi applicable:

a) Sauf autrement prévu par la loi, toute modification de l'une des dispositions des Statuts ou de la structure du capital de la Société ou relative à l'émission d'autres parts sociales ou à la création d'options à souscrire ou à acquérir des parts sociales;

- b) La fusion, scission ou acquisition de la Société ou de toute succursale de la Société (ci-après décrite comme «Société du Groupe») avec ou à une personne qui n'est pas une Société du Groupe;
- c) La liquidation volontaire ou la dissolution d'une Société du Groupe;
- d) L'approbation d'un changement dans la nature des affaires à mener à bien par la Société et chaque Société du Groupe conformément aux dispositions de toute convention d'associés pouvant être conclue de temps à autre entre les associés de la Société ou en son nom ou dans son champ d'activité; ou
- e) La distribution de dividendes en dehors de la politique de dividende telle que déterminée dans les conventions d'associés pouvant être conclues de temps à autre entre les associés de la Société.

**Art. 20.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts dont il dispose. Chaque associé se voit attribuer autant de voix que de parts sociales dont il dispose ou qu'il représente.

**Art. 21.** Sauf si une autre majorité est prévue dans les présentes, les décisions collectives ne sont valablement prises que lorsqu'elles sont adoptées par des associés disposant de plus de la moitié du capital.

Les associés ne peuvent modifier la nationalité de la Société autrement qu'à l'unanimité. Tout autre modification des Statuts requiert l'approbation de la majorité des associés représentant trois quart du capital social au minimum, sauf lorsqu'il en est précisé autrement dans les présents Statuts.

**Art. 22.** A la demande d'un associé postérieurement au 31 août 2007, chaque associé usera de son influence raisonnable pour veiller à ce que chaque Société du Groupe remplace ses statuts existants avec des statuts qui reflètent fidèlement et son compatibles avec les dispositions de toutes conventions d'associés pouvant être conclue entre les associés de la Société, le cas échéant, de la manière la plus large autorisée par la loi applicable.

**Art. 23.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, cet associé exerce les pouvoirs octroyés à l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

#### **E. Année financière - Comptes annuels - Distribution des bénéfices**

**Art. 24.** L'année financière de la Société débute au le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève au 31 décembre chaque année.

**Art. 25.** Chaque année au 31 décembre, les comptes sont clôturés et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire incluant une indication de la valeur d'inventaire des avoirs et obligations de la Société. Chaque associé peut consulter cet inventaire et le bilan au siège social de la Société.

**Art. 26.** Cinq pourcent (5%) du revenu net est mis de côté pour l'établissement d'une réserve statutaire, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital. Les distributions par la Société aux associés doivent être faites conformément aux dispositions de toute convention d'associés pouvant être conclue de temps à autre entre les associés de la Société.

**Art. 27.** Le conseil de gérance peut décider d'accorder des dividendes intermédiaires aux associé(s) avant la fin de l'année financière sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour une telle distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les profits réalisés depuis la fin de la dernière année financière, majorés des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et les sommes à allouer à l'établissement d'une réserve conformément à la loi luxembourgeoise ou aux présents articles d'association et que (ii) ces sommes ainsi distribuées qui ne correspondent pas aux profits effectivement réalisés seront remboursées par les associé(s).

**Art. 28.** Lorsque le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société devront être supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne sont pas nécessairement associés. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

**Art. 29.** Indépendamment de ce qui est susmentionné, la Société devra être supervisées par un ou plusieurs réviseur (s) d'entreprises agréé(s) lorsqu'il existe une exigence légale à cet effet ou lorsque la Société est autorisée par la loi à opter pour et choisir la nomination d'un réviseur d'entreprises agréé au lieu d'un commissaire aux comptes. Le réviseur d'entreprises agréé devra être nommé annuellement (le mandat étant renouvelable d'année en année).

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 30.** Dans l'hypothèse de la dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas être associés, et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui va déterminer leurs pouvoirs et dédommagements. Sauf s'il en est prévu autrement, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des avoirs et le paiement des obligations de la Société.

Le bonus résultant de la réalisation de ces avoirs et le paiement des obligations sera distribué parmi les associés en proportion des parts sociales de la Société détenues par ces derniers.

**Art. 31.** Toute matière qui n'est pas soumise à ces Statuts sera soumise à la Loi.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, il est déclaré qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Bureau, le Bureau, avec le notaire, a signé le présent.

Signé: Rouckert, Santiago de Sousa, Martin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13314. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014162413/565.

(140184487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

### **German Retail Income 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 191.057.

#### STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of October

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

Appeared

German Retail Income LP, a limited partnership incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at First Island House, Peter Street, St Helier, Jersey JE24SP and registered with the Jersey companies' registry under number 1776 (the "Founding Shareholder"),

here represented by Mrs Monique DRAUTH, employee, with business address in Luxembourg (the "Representative"), by virtue of a power of attorney, which, after having been signed *ne varietur* by the Representative and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Founding Shareholder, represented by the Representative, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declared to establish.

#### ARTICLES OF INCORPORATION

##### **Form, Name, Registered office, Object, Duration**

##### **1. Form.**

1.1 There is hereby established by a single founding member, a company in the form of a private limited company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Luxembourg Civil Code, as amended, and the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company has initially one sole shareholder. The Company may, however, at any time be composed of any number of shareholders not exceeding forty (40).

##### **2. Company name.**

2.1 The Company exists under the name "German Retail Income 4 S.à r.l.".

##### **3. Registered office.**

3.1 The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

3.2 The Management is authorised to change the address of the Company's registered office within the municipality of the Company's registered office.

3.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Management.

3.4 In the event that, in the opinion of the Management, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

#### **4. Object.**

4.1 The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

4.2 This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

4.3 The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

4.4 The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

4.5 The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

4.6 In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

4.7 Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

**5. Duration.** The Company is established for an indefinite period of time.

#### **Share capital, Transfer of shares**

##### **6. Share capital.**

6.1 The share capital of the Company amounts to twenty five thousand Euro (EUR 25,000.-), divided into twenty five thousand (25,000) shares, each with a par value of one (EUR 1.-).

6.2 In addition to the share capital, the shareholder(s) of the Company (the "Shareholder(s)") may decide to set up a share premium account. Any premium paid on shares in addition to the par value must be transferred into this share premium account. The funds of the share premium account may be used by the Company to redeem the Company's own shares from Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.3 In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») on which the Company shall allocate any capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares in consideration for the relevant contribution.

6.4 The share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by the Shareholders in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to any amendment of these Articles.

6.5 The Company may only acquire its own shares for the purpose of and subject to their immediate cancellation.

##### **7. Shares.**

7.1 All shares will be and remain in registered form.

7.2 Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the Shareholders.

7.3 Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

7.4 Each share of the Company is indivisible vis à vis the Company. Co-owners of shares must be represented by a common representative vis à vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until a common representative has been notified by the co-owners to the Company in writing or by fax.

##### **8. Transfer of shares.**

8.1 The shares may be transferred freely amongst the Shareholders.

8.2 Where the Company has a sole Shareholder, such Shareholder may freely transfer his/her/its shares.

8.3 Where the Company has several Shareholders, any transfer of shares to third parties requires the consent of the Shareholders representing at least three quarters of the issued share capital.

8.4 Any transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. No transfer of shares is binding vis à vis the Company or vis à vis third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company

in accordance with the rules on the transfer of claims in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular with article 1690 of the Luxembourg Civil Code

## **Management; Auditor**

### **9. Managers.**

9.1 The Company shall be managed by one or several managers, whether Shareholders or not (the "Manager(s)").

9.2 The Manager(s) are appointed by the Shareholders who determine (i) their number, (ii) their remuneration and (iii) the limited or unlimited duration of their mandate.

9.3 The Manager(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected and may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

9.4 The Shareholders may decide to qualify the appointed Managers as class A managers and class B managers.

9.5 Even after the term of their mandate, the Manager(s) are not entitled to disclose confidential information of the Company or any Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

### **10. Board of Managers.**

10.1 Where more than one Manager has been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board").

10.2 The Board will appoint one Manager as chairman (the "Chairman of the Board").

10.3 The Board may also appoint a secretary, whether a Manager or not, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders.

### **11. Powers of Management.**

11.1 The Manager or the Board (as applicable) (the "Management") is vested with powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of an administrative or a disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg to the Shareholders fall within the competence of the Management.

11.2 The Management may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

11.3 The Management may confer certain powers and/or special mandates, including the representation of the Company vis-à-vis third parties to one or several Manager(s), Shareholder(s) or third person(s), any of these acting either alone or jointly.

### **12. Meetings of the Board and Written Decisions.**

12.1 The Board will meet upon the request of any two or more Board members, and where there are both class A managers and class B managers, by at least one manager of each such class.

12.2 The Chairman of the Board will inform each Board member of place, date, time and agenda of the meeting by written notice or e-mail. Such notice must be received by the Board members at least twenty-four hours prior to the meeting. No separate notice is required for meetings held at places, dates and times specified in a time schedule previously adopted by a decision of the Board and in cases of urgency.

12.3 The notice requirement may be waived by unanimous consent by all Board members at the meeting of the Board or otherwise.

12.4 The Chairman of the Board will preside at all Board meetings. In her/his absence the Board may appoint another Board member as Chairman of the Board pro tempore by vote of the majority of the Managers present or represented at such meeting.

12.5 Board members may act at any Board meeting by appointing another Board member in writing as her/his representative.

12.6 Board members may participate in a Board meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

12.7 Subject to section 12.8, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office.

12.8 If the appointed Managers have been qualified as class A managers and class B managers, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office, including at least one class A manager and one class B manager.

12.9 Decisions of the Board are taken by a majority of the votes of the Board members present or represented at the relevant Board meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the Board has a casting vote.

12.10 The minutes of Board decisions must be drawn up and signed by all Board members present at the relevant meeting. Any powers of attorney will remain attached to the minutes.

12.11 A written decision signed by all Managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in either a single document signed by all Managers or in several separate documents all with the same content each of them signed by one or several Managers.

12.12 Where only one Manager has been appointed, such Manager must draw up minutes of his/her decisions in writing and sign these.

### **13. Representation of the Company.**

13.1 Where only one Manager has been appointed, the Company will be bound vis à vis third parties by the sole signature of that Manager.

13.2 Where the Company is managed by a Board, the Company will be bound vis à vis third parties by the joint signatures of any two Board members.

13.3 Notwithstanding the above, the Company will be bound vis à vis third parties only by the joint signatures of one class A manager and one class B manager if the sole shareholder or the Shareholders (as applicable) have appointed a class A manager(s) and class B manager(s).

### **14. Conflict of Interests.**

14.1 No contract or other business between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that one or several duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, (i) has a personal interest in, or (ii) is a duly authorised representative and/or shareholder of the said other company or firm (the "Conflicted Representative").

14.2 Except as otherwise provided for hereafter, the Conflicted Representative shall not be automatically prevented from participating in the deliberations or voting on any such transaction, contract or other business. For all contracts or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length, the Conflicted Representative shall inform the Board of any such personal interest and shall not deliberate or vote on any such transaction or other business, and the Shareholders shall be notified of such transaction or other business and the Conflicted Representative's interest therein.

14.3 If the Conflicted Representative is the sole Manager of the Company, the relevant contract or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length shall be approved by the General Meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be).

### **15. Indemnification of Managers.**

15.1 The Company will indemnify its Manager(s), and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which the Manager(s) is/(are) party for being or having been Manager(s) of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor if and to the extent they are not entitled to indemnification by such other company.

15.2 Indemnification will only be provided if and to the extent the Manager(s) is/(are) not finally adjudged in an action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

15.3 In the event of a settlement, indemnification will only be provided if and to the extent the Company is advised by its legal counsel that the Manager(s) did not commit a breach of his/her duties.

15.4 The foregoing right of indemnification does not exclude other rights to which the Manager(s) and, if applicable its/(their) successors, heirs, executors and administrators may be entitled.

### **16. Audit.**

16.1 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the Company's annual accounts are to be audited by one or more statutory auditors, which can either be one or several Shareholders or third persons.

16.2 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has twenty-five (25) or less Shareholders, the Shareholders may decide, without being obliged to do so, to have the annual accounts audited by one or more statutory auditors, being either Shareholders or third persons.

16.3 The auditor(s) shall be appointed by the Shareholders who shall determine the (i) number of auditors, (ii) remuneration of the auditor(s) and (iii) duration of the mandate of the auditor(s). The auditor(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

## **Shareholders**

### **17. Shareholders' Resolutions.**

17.1 The Shareholders decide by passing resolutions either in Shareholders' meetings or, subject to the limitations set forth in these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by written resolutions.



17.2 One vote is attached to each share, except as otherwise provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

17.3 Any amendment to the Articles must be approved by (i) the majority of Shareholders in number and (ii) three-quarters of the issued share capital, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles.

17.4 All other Shareholders' resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the issued share capital of the Company, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles. In case the quorum is not reached at the first meeting, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of issued share capital represented.

#### **18. Written Resolutions.**

18.1 If the Company has twenty five (25) or less Shareholders, the Shareholders' resolutions do not have to be passed in Shareholders' meetings but may also be passed by written resolution.

18.2 The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send it back to the Management of the company by registered letter, letter, e-mail or fax within fifteen (15) days as from the receipt of the letter. Any votes not cast within this time frame will be considered as having abstained from voting.

18.3 The formal requirements set forth in para. 18.2 for passing written Shareholders' resolutions may be waived by unanimous written resolution of all Shareholders in the relevant written resolution or otherwise.

The formal requirements set forth in para. 18.2 for passing written Shareholders' resolutions do not apply if the Company has only one Shareholder. All resolutions adopted by a sole Shareholder must, however, be documented in writing and signed by the sole Shareholder.

18.4 Any copies or extracts of the written Shareholders' resolutions shall be certified by the Management.

#### **19. Shareholders' meetings (annual and extraordinary).**

19.1 An annual Shareholders' meeting needs only be held if the Company has more than twenty-five (25) Shareholders. In that case, such annual Shareholders' meeting shall be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting on 30 April of any given year at 11:00 a.m. If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

19.2 Extraordinary Shareholders' meetings are convened in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by notice of the Management, the auditor(s) of the Company or the Shareholder(s) representing at least half of the issued share capital of the Company.

19.3 A Shareholders' meeting may only be held abroad if, in the opinion of the Management, this should be necessary due to circumstances of force majeure.

19.4 The notice convening the Shareholders' meeting and indicating its place, date, time and agenda shall be sent to the Shareholders at least eight (8) days prior to the Shareholders' meeting. If all Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting, they may state that they have been informed about the agenda of the meeting and waive the aforesaid requirement of prior notice.

19.5 Any duly constituted Shareholders' meeting represents the Shareholders of the Company.

19.6 If the Company has only a sole Shareholder, this sole Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders by applicable law and these Articles. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, as amended from time to time, are not applicable to that situation.

#### **20. Procedure at Shareholders' meetings.**

20.1 A Shareholder may act at a Shareholders' meeting by appointing a representative, who does not have to be a Shareholder, in writing or by fax.

20.2 Shareholder(s) may participate in a Shareholders' meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

20.3 The Management may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.

20.4 The Chairman of the Board, or in his/her absence, any other person designated by the Shareholders will preside at each Shareholders' meeting (the "Chairman of the Shareholders' Meeting").

20.5 The Chairman of the Shareholders' Meeting will appoint a secretary. The Shareholders will appoint one or several scrutineer(s). The Chairman of the Shareholders' meeting together with the secretary and the scrutineer(s) form the bureau of the general meeting (the "Bureau").

20.6 An attendance list indicating (i) name of the Shareholders, (ii) number of shares held by them and, if applicable, (iii) name of the representative, must be drawn up and signed by the members of the Bureau.

20.7 Minutes of the resolutions of the Shareholders' meeting shall be drawn up and signed by the Bureau.

20.8 Copies or extracts of the minutes of the Shareholders' meeting shall be certified by the Management.

### **Financial year, Distributions of earnings**

#### **21. Financial year.**

21.1 The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December of every year.

#### **22. Approval of financial statements.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Management will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

22.2 The Management will submit the annual accounts of the Company to the company's auditor(s), if any, for review and to the Shareholders for approval.

22.3 Each Shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**23. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. The Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. These profits can be used in whole or in part to (i) absorb existing losses, if any, (ii) put into a reserve or provision, (iii) carry it forward to the next following financial year or (iv) be distributed to the Shareholders as a dividend.

**24. Interim dividends.** The Management is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

### **Dissolution, Liquidation**

#### **25. Dissolution and liquidation.**

25.1 The dissolution of the Company may be resolved by its Shareholders with the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

25.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Shareholders determining powers and compensation of the liquidator(s).

25.3 After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

### **Applicable law**

**26. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined by the applicable law.

#### *Subscription and payment*

Thereupon, the Founding Shareholder, represented by the Representative, declared to subscribe to and to fully pay in cash all twenty five thousand (25,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each issued by the Company.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in articles 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended by article 1832 of the civil code, as amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Transitory provision*

The first financial year of the Company will begin on the present date and end on 31 December 2015.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The Founding Shareholder, represented by the Representative, in its capacity as sole shareholder of the Company, thereupon passed the following shareholders' resolutions:

1. The number of Managers is set at one (1) and the following person is appointed as Manager of the Company for an unlimited period:

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B103.370.

2. The registered office of the Company shall be at 2, Boulevard de la Foire, c/o Pramerica, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

164619

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-)

### Declarations

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of Representative of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

This document was read to the Representative, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence. This original deed was then signed by the Representative together with the notary.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit octobre.

Par devant nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

#### A comparu

German Retail Income LP, un limited partnership constitué sous les lois de Jersey, ayant son siège social à First Island House, Peter Street, St Helier, Jersey JE24SP et immatriculée au registre des sociétés de Jersey sous le numéro 1776 («l'Associé Fondateur»),

ici représentée par Madame Monique DRAUTH, salariée, avec adresse professionnelle au Luxembourg (le «Représentant»), en vertu d'une procuration, qui, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le Représentant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Fondateur, représenté par le Représentant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) qu'il déclare constituer.

### STATUTS

#### Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

##### 1. Forme.

1.1 Il est formé par un seul membre fondateur une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par l'Acte du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifié (l'«Acte»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société compte initialement un associé unique. La Société peut toutefois, à tout moment, être composée d'un nombre d'associés n'excédant pas quarante (40).

##### 2. Dénomination de la Société.

2.1 La Société adopte la dénomination «German Retail Income 4 S.à r.l.».

##### 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg.

3.2 La Gérance est autorisée à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social de la Société.

3.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par une décision de la Gérance.

3.4 Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, elle pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

##### 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

4.2 Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée

(limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

4.3 La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit

4.4 La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

4.5 La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

4.6 D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

4.7 Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Capital social, Cessions de parts**

#### **6. Capital social.**

6.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 En plus du capital social l'/les, associés(s) de la Société (l'«Associé» ou les «Associés») peuvent décider d'établir un compte de prime d'émission. Toutes les primes payées sur des parts sociales en plus de la valeur nominale doivent être transférées à ce compte prime d'émission. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé par la Société pour racheter les propres parts sociales de la Société par les Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale,

6.3 En plus du capital social et du compte prime d'émission, la Société peut tenir un compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» sur lequel la Société allouera toutes contributions en capital à la Société qui s'effectuera sans que la Société de nouvelles actions en contrepartie de la contribution appropriée.

6.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par les Associés conformément aux présents Statuts et aux lois du Grand-Duché du Luxembourg applicables à toute modification des présents Statuts.

6.5 La Société peut uniquement acquérir ses propres parts sociales aux fins de et sous réserve de leur annulation immédiate.

#### **7. Parts sociales.**

7.1 Toutes les parts sociales sont et resteront nominatives.

7.2 La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions des Associés.

7.3 Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix, sous réserve des limitations imposées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

7.4 Chaque part sociale de la Société est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés aux parts sociales jusqu'à ce qu'un mandataire commun ait été notifié par les propriétaires à la Société par écrit ou facsimilé.

#### **8. Transfert des parts sociales.**

8.1 Les parts sociales peuvent être librement cédées entre les Associés.

8.2 Lorsque la Société a un Associé unique, cet Associé peut transférer ses parts sociales librement.

8.3 Lorsque la Société est composée de plusieurs Associés, tout transfert de parts sociales à des tiers requiert l'agrément des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

8.4 Le transfert de parts sociales doit être formalisé par acte notarié ou par acte sous seing privé. Un tel transfert de parts sociales n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'il ait été signifié à la Société ou accepté par elle conformément aux règles sur le transfert de créances en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier de l'article 1690 du Code Civil.

## Gérance; Commissaire aux comptes

### 9. Gérants.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non Associés (le(s) «Gérant(s)»).

9.2 Le(s) Gérant(s) sont nommés par les Associés qui déterminent (i) leur nombre, (ii) leur rémunération et (iii) la durée limitée ou illimitée de leur mandat.

9.3 Le(s) Gérant(s) exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leur successeurs soient nommés. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) et révoqué(s) à tout moment par les Associés, avec ou sans motif.

9.4 Les Associés peuvent décider de nommer des gérants de classe A et des gérants de classe B.

9.5 Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, des informations confidentielles de la Société ou toute information concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

### 10. Conseil de Gérance.

10.1 Si plus d'un Gérant est nommé, les Gérants formeront un conseil de gérance (le «Conseil»).

10.2 Le Conseil choisira parmi ses membres un président (le «Président du Conseil»).

10.3 Le Conseil pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

### 11. Pouvoirs des Gérants.

11.1 Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil (la «Gérance») est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts aux Associés sont de la compétence de la Gérance.

11.2 La Gérance peut également nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objectif.

11.3 La Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux, notamment la représentation de la Société vis-à-vis des tiers à un ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou tiers, agissant chacun soit seul ou conjointement.

### 12. Réunions du Conseil et résolutions circulaires.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunira à la demande d'au moins deux membres du Conseil de Gérance, et si le Conseil de Gérance est composé de gérants de catégories A et B, à la demande d'au moins un gérant de chacune de ces catégories.

12.2 Le Président du Conseil indiquera à chaque membre du Conseil le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion par convocation écrite ou par e-mail. Cette convocation devra être envoyée aux membres du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date, une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil et/ou en cas d'urgence.

12.3 Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord unanime de tous les membres du Conseil donné à la réunion ou autrement.

12.4 Le Président du Conseil présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, le Conseil désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion un autre membre du Conseil en tant que Président pro tempore.

12.5 Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre membre du Conseil comme son mandataire.

12.6 Les membres du Conseil peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

12.7 Sous réserve de la section 12.8, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction.

12.8 Si les Gérants nommés ont été qualifiés de gérants de classe A et gérants de classe B, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction, y inclus un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

12.9 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des votes des membres du Conseil présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président du Conseil a une voix prépondérante.

12.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil doivent être établies par écrit et signées par tous les membres du Conseil de Gérance présents ou représentés à la réunion pertinente. Toutes les procurations y seront annexées.

12.11 Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants 12.12 Lorsqu'un seul Gérant a été nommé, ce Gérant doit établir des procès-verbaux de ses décisions par écrit et les signer.

### **13. Représentation de la Société.**

13.1 En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux membres du Conseil.

13.3 Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, les Associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

### **14. Conflit d'intérêts.**

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y inclus, sans s'y limiter, tout Gérant, (i) y auront un intérêt personnel, ou (ii) en seront des représentants valablement autorisés et/ou des associés de ces sociétés ou firmes (le «Représentant en Conflit»).

14.2 Sauf dispositions contraires ci-dessous, le Représentant en Conflit, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à une telle transaction ou contrat ou autre opération. Pour tout contrats ou autres opérations qui (i) ne tombent pas dans la cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclus dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, le Représentant en Conflit en avisera le Conseil et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction ou autre opération, et les actionnaires seront informés de cette transaction et autre opération ainsi que du conflit du Représentant en Conflit concernant cette transaction ou autre opération.

14.3 Si le Représentant en Conflit est le Gérant unique de la Société, ladite transaction ou opération, autres que celles (i) tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, devra être approuvée par l'assemblée des Associés ou l'Associé unique (selon le cas).

### **15. Indemnisation des Gérants.**

15.1 La Société indemnifiera son ou ses Gérant(s) et (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dommages et des dépenses raisonnables faites par celui/ceux-ci en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il/ils a/ont pu être partie en raison de sa/leur fonction passée ou actuelle de Gérant de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il/ils n'est/ne sont pas autorisé à être indemnisé(s).

15.2 L'indemnisation ne sera due que si le/les Gérant(s) ne sont pas condamnés lors d'une action, un procès ou une procédure pour grosse négligence ou faute grave.

15.3 En cas de règlement à l'amiable d'un conflit, des indemnités ne seront accordées que si et dans la mesure où la Société a reçu confirmation par son conseiller juridique que le/les Gérant(s) n'a/ont pas commis de violation à ses/leurs devoirs.

15.4 Le prédit droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits que le ou les Gérants concernés ou (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, peuvent revendiquer.

### **16. Commissaire aux comptes.**

16.1 Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les comptes annuels de la Société seront audités par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

16.2 Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Associés pourront, sans en être obligés, faire auditer les comptes annuels par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

16.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes sera/seront nommé(s) par les Associés qui détermineront (i) le nombre du/des commissaire(s) aux comptes, (ii) la rémunération du/des commissaire(s) aux comptes et (iii) la durée du mandat du/des commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les Associés.

## **Associés**

### **17. Résolutions des Associés.**

17.1 Les Associés prennent leurs décisions en adoptant des résolutions soit lors de réunions d'Associés ou, sous réserve des limitations des présents Statuts et des lois du Grand-Duché de Luxembourg, par résolutions écrites.

17.2 Chaque part sociale donne droit à une voix, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

17.3 Toute modification des Statuts devra être approuvée par (i) la majorité du nombre des Associés et (ii) les trois-quarts du capital social émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts.

17.4 Toutes autres résolutions des Associés seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de la première réunion, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées par une majorité des voix exprimées, indépendamment de la part du capital social émis représenté.

#### **18. Résolutions écrites.**

18.1 Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés ne devront pas nécessairement être adoptées lors de réunions mais pourront également être adoptées par voix circulaires.

18.2 Les résolutions à adopter par voix circulaire seront envoyées aux Associés par écrit par la Gérance par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé. Les Associés ont l'obligation de voter et de renvoyer leur bulletin de vote à la Gérance de la Société par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé endéans quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre. Tous les votes non émis durant cette période seront considérés comme une abstention de vote.

18.3 Il est possible de déroger aux exigences énoncées au paragraphe 18.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés par décision écrite unanime de tous les Associés dans une résolution écrite appropriée ou autrement.

Les exigences énoncées au paragraphe 18.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés ne s'appliqueront pas si la Société ne compte qu'un Associé. Toutes les résolutions adoptées par un Associé unique devront, en revanche, être documentées par écrit et signé par l'Associé Unique.

18.4 Toutes les copies ou extraits des résolutions écrites des Associés devront être certifiées par la Gérance.

#### **19. Assemblées (annuelle et extraordinaire) des Associés.**

19.1 Il sera nécessaire de tenir une assemblée générale annuelle des Associés uniquement si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés. Dans ce cas, l'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 30 avril de chaque année, à 11 heures. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

19.2 Les assemblées générales extraordinaires des Associés sont convoquées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg par notification de la Gérance, de(s) commissaire(s) aux comptes de la Société ou de(s) Associé(s) représentant au moins la moitié du capital social émis de la Société.

19.3 Une assemblée d'Associés ne pourra uniquement être tenue à l'étranger si, selon la Gérance, cela est nécessaire dû à des circonstances de force majeure.

19.4 L'avis convoquant l'assemblée des Associés et indiquant son lieu, date, heure et ordre du jour sera envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée des Associés. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, ils peuvent déclarer avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à l'exigence de convocation préalable.

19.5 Toute assemblée des Associés dûment constituée représente les Associés de la Société.

19.6 Si la Société ne compte qu'un Associé unique, cet Associé Unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des Associés par la loi applicable et les présents Statuts. Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre, ne s'appliquent pas à cette situation.

#### **20. Procédure lors des assemblées des Associés.**

20.1 Un Associé peut prendre part à une assemblée des Associés en désignant par écrit ou facsimilé un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être Associé.

20.2 L'/les Associé(s) peut/peuvent participer à une assemblée des Associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux participants de communiquer entre eux de façon simultanée. Cette participation équivaut à une présence physique à la réunion.

20.3 La Gérance peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une assemblée des Associés.

20.4 Le Président du Conseil ou, en son absence, toute autre personne désignée par les Associés présidera chacune des assemblées des Associés (le «Président de l'Assemblée des Associés»).

20.5 Le Président de l'Assemblée des Associés désignera un secrétaire. Les Associés désigneront un ou plusieurs scrutateur(s). Le Président de l'Assemblée des Associés conjointement avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) formeront le bureau de l'assemblée générale (le «Bureau»).

20.6 Une liste de présence indiquant (i) le nom des Associés, (ii) le nombre de parts sociales qu'ils détiennent et, le cas échéant, (iii) le nom du représentant, sera rédigée et signée par les membres du Bureau.

20.7 Les procès-verbaux des décisions de l'assemblée des Associés seront rédigés et signés par le Bureau.

20.8 Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée des Associés seront certifiés par la Gérance.

## Exercice social, Distributions des gains

### 21. Exercice social.

21.1 L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

### 22. Approbation des comptes annuels.

22.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et la Gérance établit les comptes annuels de la Société conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

22.2 La Gérance soumettra les comptes annuels de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour revue et aux Associés pour approbation.

22.3 Tout Associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

**23. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société. Les Associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ce solde des bénéfices peut être utilisé intégralement ou en partie pour (i) absorber les pertes existantes, le cas échéant, (ii) être versée sur un compte de réserve ou de provision, (iii) être reportée au prochain exercice social ou (iv) être distribuée aux Associés en tant que dividende.

**24. Dividendes intérimaires.** La Gérance est autorisée à verser des dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires actuels et à condition que ces comptes intérimaires montrent que la Société ait suffisamment de fonds disponibles pour une telle distribution.

## Dissolution, Liquidation

### 25. Dissolution et liquidation.

25.1 La Société peut être dissoute par une décision des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf disposition contraire des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

25.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

25.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y inclus les taxes et frais de liquidation, l'actif net de la Société sera réparti équitablement entre tous les Associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

## Loi applicable

**26. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

### *Souscription et libération*

Suite à quoi, l'Associé Fondateur, représenté par la Mandataire, déclare souscrire à et payer en numéraire la totalité des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune entièrement libérées par la Société.

La preuve de ce paiement a été fourni au notaire soussigné qui déclare que les conditions énoncées aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ont été remplies et témoigne expressément de leur accomplissement.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

### *Résolutions de l'associé unique*

L'Associé Fondateur, représenté par la Mandataire, en sa qualité d'associé unique de la Société, a adopté les résolutions d'associés suivantes:

1. Le nombre de Gérants est fixé à un (1) et la personne suivante est nommée en tant que Gérant de la Société pour une durée illimitée:

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103370.

2. Le siège social de la Société est fixé à 2, Boulevard de la Foire, c/o Pramerica, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).



164625

### Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

### Déclarations

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête à la Mandataire de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même Mandataire, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la Mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47442. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162375/657.

(140184376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

### Global General Partner, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.058.

### STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

BGL BNP Paribas, a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 50 avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 6481,

here represented by Mrs Myriam Moulla, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on October 8, 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which they wish to incorporate with the following articles of association:

#### A. Name - Purpose - Duration - Registered office

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name "Global General Partner" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

#### Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the management of alternative investment funds ("AIFs") within the meaning of and in accordance with Directive 2011/61/EU on alternative investment fund managers (the "AIFMD") as implemented into Luxembourg law by the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the "2013 Law").

2.2 In this context, the Company may also act as statutory manager (gérant) of the AIFs in accordance with the Law.

2.3 The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and marketing of the AIFs.

2.4 The Company, as alternative investment fund manager ("AIFM"), will perform investment management functions with regards to the AIFs as follows:

- a) portfolio management;
- b) risk management.

2.5 The Company may additionally perform in the course of the collective management of the AIFs the following other functions:

- a) administration:
  - i) legal and fund management accounting services;
  - ii) customer inquiries;
  - iii) valuation and pricing, including tax returns;
  - iv) regulatory compliance monitoring;
  - v) maintenance of unit-/shareholder register;
  - vi) distribution of income;
  - vii) unit/shares issues and redemptions;
  - viii) contract settlements, including certificate dispatch;
  - ix) record keeping;
- b) marketing;

c) activities related to the assets of AIFs, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the Company as AIFM, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the AIFs and the companies and other assets in which they have invested.

2.6 The Company may perform part or all of these activities for AIFs or other alternative investment fund managers or management companies as delegate. The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches in Luxembourg and abroad. The Company may also administer its own assets on an ancillary basis, including holding participations in the managers or general partners of AIFs and / or AIFs that it manages or administers, and perform all operations and activities considered useful for the accomplishment and development of its purpose, while remaining within the limits provided for under the Law and in the AIFMD, as implemented by the 2013 Law.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at three hundred sixty two thousand euro (EUR 362,000), represented by three hundred sixty two thousand (362,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the law.

7.4 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

### **C. General meetings of shareholders**

#### **Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders.**

8.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the “sole shareholder”, depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

#### **Art. 9. Convening of general meetings of shareholders.**

9.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors.

9.2 It must be convened by the board of directors upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

9.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with need be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

9.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirements, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 10. Conduct of general meetings of shareholders.**

10.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the last Thursday of May at 2.30 pm. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

10.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer who need neither be shareholders nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

10.3 An attendance list must be kept at all general meetings of shareholders.

10.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

10.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour thereof, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

10.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting to which they relate.

**Art. 11. Quorum and vote.**

11.1 Each share entitles to one vote in general meetings of shareholders.

11.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

**Art. 13. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 14. Adjournment of general meeting of shareholders.** Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders being in progress for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

**Art. 15. Minutes of general meetings of shareholders.**

15.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

15.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

## D. Management

**Art. 16. Composition and powers of the board of directors.**

16.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members. However, where the Company has been incorporated by a single shareholder or where it appears at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

16.2 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 17. Daily management.**

17.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more directors, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

17.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 18. Appointment, removal and term of office of directors.**

18.1 The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

18.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until a successor is appointed. Directors may be reappointed for successive terms.

18.3 Each director is appointed by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

18.4 Any director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

18.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

#### **Art. 19. Vacancy in the office of a director.**

19.1 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

19.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

#### **Art. 20. Convening meetings of the board of directors.**

20.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

20.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

20.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirements or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

#### **Art. 21. Conduct of meetings of the board of directors.**

21.1 The board of directors shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

21.2 The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.

21.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of the other directors.

21.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

21.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

21.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

21.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

21.8 Where the Company comprises a single director, transactions made between the Company and the director having an interest conflicting with that of the Company is only mentioned in the resolution of the sole director.

21.9 The conflict of interest rules shall not apply where the decision of the board of directors or the sole director relates to current operations entered into under normal conditions.

21.10. The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 22. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.**

22.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) directors. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) directors.

22.2 Decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director.

**Art. 23. Dealing with third parties.**

23.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of the sole director, or, if the Company has several directors, by the joint signature of any two (2) directors or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

23.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision****Art. 24 Auditor(s).**

24.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

24.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

25.3 The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

24.4 If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur (s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

24.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividendst.**

**Art. 25. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 26. Annual accounts and allocation of profits.**

26.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Law.

26.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

26.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

26.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

26.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

26.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 27. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

27.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

27.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**G. Liquidation****Art. 28. Liquidation.**

28.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided,

the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

28.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

#### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 29 Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.

2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016, being understood that it will be held within eighteen months of incorporation.

3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

##### *Subscription and payment*

The three hundred sixty two thousand (362,000) shares issued have all been subscribed by the appearing party.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of three hundred sixty two thousand euro (EUR 362,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of three hundred sixty two thousand euro (EUR 362,000) is entirely allocated to the share capital.

##### *Declaration*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,200.-.

##### *Resolutions of the shareholders*

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 50 avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed as directors of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year;

(i) Ms Claire Roborel de Climens, born in Brive-La-Gaillarde, France on 4 June 1966, residing professionally at 33 rue du Quatre Septembre 75002 Paris, France;

(ii) M. Olivier Maugarny, born in Bron, France on 26 March 1961, residing professionally at 33 rue du Quatre Septembre 75002 Paris, France;

(iii) M Robert Vedeilhie born in Boulogne-Billancourt, France, on 1<sup>st</sup> May 1975, residing professionally at 50 avenue JF Kennedy L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and

(iv) M. Yvan Juchem, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 8 December 1960, residing professionally at 50 avenue JF Kennedy L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The following person is appointed as réviseur d'entreprises agréé until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

PricewaterhouseCoopers, a société coopérative incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with Luxembourg trade and companies register under number B65477, having its registered office at 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le neuf octobre.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

BGL BNP Paribas, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 50 avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6481,

dûment représentée par Madame Myriam Moulla, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

#### A. Nom - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société anonyme sous la dénomination «Global General Partner» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'administration et la gestion de fonds d'investissement alternatifs (les «FIAs») au sens de et conformément à la Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Directive AIFM») telle que transposée en droit luxembourgeois par la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013»).

2.2 Dans ce cadre, la Société peut également agir en tant que gérant des FIAs conformément aux dispositions de la Loi.

2.3 La Société se chargera de toutes les activités en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion des FIAs.

2.4 La Société, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs exercera les fonctions suivantes de gestion des investissements:

- a) gestion du portefeuille;
- b) gestion des risques.

2.5 La Société pourra également exercer à titre complémentaire les autres fonctions suivantes dans le cadre de la gestion collective des FIAs:

- a) administration:
  - i) services juridiques et de gestion comptable du fonds;
  - ii) demandes de renseignements des clients;
  - iii) évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts, y compris les aspects fiscaux;
  - iv) contrôle du respect des dispositions réglementaires;
  - v) tenue du registre des porteurs de parts/d'actions;
  - vi) répartition des revenus;
  - vii) émissions et rachats de parts/d'actions;
  - viii) règlement des contrats, y compris envoi des certificats;
  - ix) enregistrement et conservation des opérations;
- b) commercialisation;

c) les activités liées aux actifs des FIAs, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires du gestionnaire, et assurés la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion des FIAs et des sociétés et autres actifs dans lesquels ils ont investi.

2.6 La Société peut effectuer partie de ou toutes ces activités pour des FIA ou autres gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs ou de sociétés de gestion comme délégué. La Société peut fournir des services au Luxembourg et à l'étranger et peut à cette fin constituer des bureaux de représentation et/ou succursales au Luxembourg et à l'étranger. La Société peut également administrer ses propres actifs à titre accessoire, y compris la prise de participations dans les gérants ou associés gérants commandités de FIAs et / ou FIAs qu'elle gère ou administre, et effectuer toutes les opérations et activités qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet social, dans les limites fixées par la Loi et la Directive AIFM, telle que transposée dans le droit luxembourgeois par la Loi de 2013.



**Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

**Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**B. Capital social - Actions****Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trois cent soixante-deux mille euros (EUR 362.000), représenté par trois cent soixante-deux mille (362.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à aux actionnaires existants. En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions sont offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la Loi.

**Art. 6. Actions.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 7. Registre des actions - Transfert des actions.**

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi.

7.4 Tout transfert d'actions deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur inscription d'une déclaration de cession dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification de la cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

**C. Assemblées générales d'actionnaires**

**Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Les actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

Si la Société a un actionnaire unique, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» devra, selon le contexte et le cas échéant, être entendue comme une référence à «l'actionnaire unique», et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

#### **Art. 9. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.**

9.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration.

9.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

9.3 Les convocations pour toute assemblée générale des actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

9.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

#### **Art. 10. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.**

10.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de mai à 14h30. Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

10.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

10.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

10.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

10.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

10.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

10.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

#### **Art. 11. Quorum et vote.**

11.1 Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires.

11.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sauf disposition contraire, les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra

alors délibérer quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

**Art. 13. Changement de nationalité.** Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des actionnaires.

**Art. 14. Ajournement des assemblées générales des actionnaires.** Dans les conditions prévues par la Loi, le conseil d'administration peut, ajourner séance tenante, une assemblée générale d'actionnaires à quatre (4) semaines. Le conseil d'administration peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

**Art. 15. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.**

15.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

15.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

## D. Administration

**Art. 16. Composition et pouvoirs du conseil d'administration.**

16.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres. Cependant, lorsque la Société a été constituée par un actionnaire unique ou lorsqu'il apparaît, lors d'une assemblée générale d'actionnaires, que toutes les actions émises par une Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale d'actionnaires consécutive à l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans cette hypothèse, le cas échéant et lorsque l'expression «administrateur unique» n'est pas mentionnée expressément dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être entendue comme une référence à l'«administrateur unique».

16.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 17. Gestion journalière.**

17.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou mandataires, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du conseil d'administration.

17.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

**Art. 18. Nomination, révocation et durée des mandats des administrateurs.**

18.1 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

18.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans et chaque administrateur doit rester en fonction jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné. Les administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.

18.3 Chaque administrateur est nommé à la majorité simple des voix valablement exprimées à une assemblée générale des actionnaires.

18.4 Chaque administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple voix valablement exprimées.

18.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement si elle nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) administrateur de la Société et ne peut être simultanément administrateur de la Société.

**Art. 19. Vacance d'un poste d'administrateur.**

19.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial de l'administrateur qui fait l'objet d'un remplacement par les administrateurs restants jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale d'actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables.

19.2 Dans l'hypothèse où la vacance surviendrait alors que la Société est gérée que par un administrateur unique, cette vacance devra être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 20. Convocation aux conseils d'administration.**

20.1 Le conseil d'administration se réunit à la demande du président, ou de n'importe quel administrateur. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

20.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée aux administrateurs vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration et qui aura été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

20.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

#### **Art. 21. Conduite des réunions du conseil d'administration.**

21.1 Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un administrateur et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque conseil d'administration.

21.2 Le président doit présider toute réunion du conseil d'administration, mais, en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des administrateurs présents.

21.3 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant comme mandataire un autre membre du conseil d'administration par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat.

21.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaudra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

21.5 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée.

21.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président a une voix prépondérante.

21.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du conseil d'administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal du conseil d'administration. L'administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour.

21.8 Lorsque la Société ne comprend qu'un administrateur unique, les opérations conclues entre la Société et cet administrateur en situation de conflit d'intérêts avec la Société doivent simplement être mentionnées dans la décision de l'administrateur unique.

21.9 Les règles du conflit d'intérêts ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique se rapporte à des opérations courantes, conclues à des conditions normales.

21.10 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 22. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration - procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique.**

22.1 Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) administrateurs présents. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs.

22.2 Les décisions de l'administrateur unique doivent être retranscrites dans des procès-verbaux qui doivent être signés par l'administrateur unique. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par l'administrateur unique.

#### **Art. 23. Relations avec les tiers.**

23.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature de l'administrateur unique ou, si la société a plusieurs administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'une telle délégation.

23.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

### **E. Audit et surveillance de la société**

#### **Art. 24. Commissaire aux comptes.**

24.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans.

24.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

24.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

24.4 Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire (s) aux comptes est supprimée.

24.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 25. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### **Art. 26. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.**

26.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

26.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

26.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

26.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

26.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

26.6 Les distributions aux actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

#### **Art. 27. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

27.1 Le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

27.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 28. Liquidation.**

28.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

28.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les actionnaires en proportion du nombre des actions qu'ils détiennent dans la Société.

#### H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 29. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2016, étant entendu qu'elle se tiendra endéans les 18 mois suivant sa constitution.

3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

##### *Souscription et paiement*

Les trois cent soixante-deux mille (362.000) actions émises ont toutes été souscrites par la comparante.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de trois cent soixante-deux mille euros (EUR 362.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de trois cent soixante-deux mille euros (EUR 362.000) est entièrement affecté au capital social.

##### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 2.200,-.

##### *Décisions de l'actionnaire*

L'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 50 avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels du premier exercice social de la Société:

(i) Madame Claire Roborel de Climens, née à Brive-La-Gaillarde (France) le 4 juin 1966, résidant professionnellement au 33 rue du Quatre Septembre 75002 Paris, France,

(ii) Monsieur Olivier Maugarny, né à Bron (France) le 26 mars 1961, résidant professionnellement au 33 rue du Quatre Septembre 75002 Paris, France, (iii) Monsieur Robert Vedeilhie, né à Boulogne-Billancourt (France), le 1<sup>er</sup> mai 1975, résidant professionnellement au 50 avenue JF Kennedy L-2951 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

(iv) Monsieur Yvan Juchem, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 décembre 1960, résidant professionnellement au 50 avenue JF Kennedy L-2951 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. La personne suivante est nommée en tant réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes du premier exercice social de la Société:

PricewaterhouseCoopers, une société coopérative constituée et existant selon les lois de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477, ayant son siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande des comparants, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MOULLA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47642. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162381/749.

(140184593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**6NOVE S.à r.l., Sessantanove S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 59, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 159.208.

L'an deux mille quatorze, le trois octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SESSANTANOVE S.à r.l.» en abrégé «6NOVE S.à r.l.», ayant son siège social à L-5753 Frisange, 35, Parc Lesigny, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 159.208 constituée le 11 février 2011 suivant acte de Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1082 du 23 mai 2011, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée est présidée par Madame Caroline RAMIER, ayant son adresse professionnelle à Rambrouch (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée (le «Secrétaire» et le «Scrutateur») Madame Virginie GOELFF, ayant son adresse professionnelle à Rambrouch.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par le Bureau, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert de siège;
2. Modification subséquente de l'article correspondant des statuts;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de transférer le siège de la société à L-6970 Oberanven, 59, rue Andethana.

*Deuxième résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

**Art. 5. (premier alinéa).** «Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.».

*Pouvoirs*

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun actionnaire ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Rambrouch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Ramier, Goelff, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 octobre 2014. Relation: RED/2014/2197. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 8 octobre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014162815/56.

(140184726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**L'Occitane Groupe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.718.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la Société le 30 septembre 2014*

L'Assemblée reconduit les mandats de Messieurs Nicolas Geiger, Adrien Geiger, Maximilien Geiger et Yves Chezeaud en tant qu'Administrateurs, pour une période de trois ans.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 mars 2017.

Reconduction du mandat du Réviseur d'Entreprises, Pricewaterhousecoopers SARL, 400 route d'Esch L-1014 Luxembourg, immatriculé au RCS Luxembourg n° B 65477, pour une période d'un an.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

*Pour la société*

Référence de publication: 2014164871/20.

(140187874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

---

**LCE Allemagne 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.306.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 15 octobre 2014:

- La démission d'Alan Botfield, en tant que gérant A de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, et Virginia Strelen, née le 30 mai 1977 à Bergisch Gladbach, Allemagne, tous les deux avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ont été élus gérants A de la Société avec effet immédiat et ce pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014164891/15.

(140187635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

---

**Labsolution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 154.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164886/10.

(140187605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

---